

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8 - 10 février 2000

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2000/INF/13
4 février 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE FINALE CONCERNANT LES PRÉPARATIFS AU PASSAGE À L'AN 2000

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

GENERALITES

1. Le Conseil d'administration a pris note d'un document d'information au sujet des préparatifs au passage à l'an 2000 (WFP/EB.3/99/INF/16) à sa troisième session ordinaire, en octobre 1999.
2. Ce qu'il est convenu d'appeler le "problème de l'an 2000" ou le "bogue du millénaire" est l'expression employée pour décrire le risque de dysfonctionnement des systèmes informatiques le 1er janvier 2000 ou à une date voisine du fait que les années sont généralement désignées par deux chiffres plutôt que quatre dans les bases de données informatiques, logiciels d'application et puces d'ordinateur.
3. Un problème était à prévoir du fait que, la nouvelle année s'achevant par les chiffres "00", les programmes d'informatique ne pourraient pas faire la différence avec 1900. Une autre modification à apporter aux systèmes informatiques, sans rapport avec ce problème mais également liée au calendrier, tient au fait que l'an 2000 est une année bissextile.
4. Le "problème de l'an 2000" n'est pas limité aux systèmes informatiques mais peut aussi affecter tous les systèmes comportant des microprocesseurs (puces) incorporés sensibles aux dates, comme les systèmes de gestion des services nationaux de distribution d'électricité, de gaz et d'eau. Dès la fin de l'automne 1996, le PAM a commencé à évaluer le "problème de l'an 2000" et l'impact qu'il risquait d'avoir en analysant les méthodes de stockage des données utilisées dans les applications exploitées sur les ordinateurs centraux et les ordinateurs personnels.
5. Pendant l'été 1998, le PAM a adopté l'approche en quatre étapes suggérée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies à sa session de juillet 1998. Ces quatre étapes étaient les suivantes: sensibilisation, inventaire, plans d'action et plans d'urgence. En octobre 1998, le PAM a mis en route le processus de sensibilisation en publiant un bulletin d'information sur le problème de l'an 2000 qui a été distribué à tous les services du siège ainsi qu'aux bureaux sur le terrain. Ce document a été suivi d'une note d'information intitulée "Préparatifs au passage à l'an 2000", publiée en décembre 1998.
6. Le projet compatibilité 2000 a été conçu comme un programme organisationnel et de gestion, et il a été publié les directives requises concernant l'évaluation de l'inventaire (mars 1999) et l'élaboration de plans d'action (avril 1999) et de plans d'urgence (juillet 1999). Les objectifs stratégiques de ce projet étaient de veiller à ce que:
 - a) la continuité de la filière des livraisons alimentaires aux pauvres qui ont faim ne soit pas interrompue;
 - b) les services dont ont besoin les fonctionnaires du PAM soient garantis; et
 - c) la sécurité de l'environnement opérationnel soit raisonnablement maintenue.
7. Cette approche a exigé une association avec les principaux partenaires opérationnels du PAM: la FAO et le FIDA à Rome pour les questions concernant les finances, le personnel et l'infrastructure; le PNUD et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité pour l'application concertée des mesures de sécurité sur le terrain; l'UNICEF, le HCR et d'autres organisations pour la logistique; le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires pour les communications avec les pays du G-8 (par l'intermédiaire du Centre international de coopération pour l'an 2000 constitué par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale), qui, eux aussi, s'attachaient à se prémunir contre l'impact



technologique du bogue du millénaire. En outre, le PAM a été conduit à inclure des clauses relatives à la compatibilité 2000 dans les contrats conclus avec les prestataires de service.

8. Le projet compatibilité 2000 a été réalisé dans le cadre des structures de gestion existantes, appuyé par un réseau de fonctionnaires spécialement désignés dans tous les bureaux de pays et bureaux de liaison et dans toutes les divisions du siège, de coordonnateurs dans les quatre bureaux régionaux et de deux coordonnateurs et d'un directeur de projet au niveau central. La cellule "administration" de la direction générale du PAM s'est constituée en comité directeur pour les préparatifs du passage à l'an 2000 et a créé une équipe spéciale composée des responsables désignés des divisions, des coordonnateurs régionaux et des coordonnateurs généraux au siège, avec à sa tête le Directeur du projet.
9. Sur la base des demandes présentées par les bureaux de pays, les bureaux de liaison et les services du siège, le Directeur exécutif a approuvé pour la réalisation du projet un budget de 1,162 million de dollars (y compris une réserve de 20 pour cent en prévision des besoins qui pourraient surgir au dernier moment). La majeure partie de ces ressources ont été affectées à la mise à niveau des systèmes informatiques et de télécommunication et des systèmes de sécurité et à l'achat de groupes électrogènes en prévision de pannes éventuelles d'électricité. La région Afrique (OSA), à elle seule, a absorbé 72 pour cent de ce budget; le solde s'est décomposé comme suit: 14 pour cent pour le siège, huit pour cent pour la région Amérique latine et Caraïbes (OLC) et cinq pour cent pour la région Asie et Europe orientale (OAE). Le matériel nécessaire a été installé avant la fin de 1999.
10. Des stocks de produits alimentaires ont été constitués dans les entrepôts du PAM jusqu'à concurrence des niveaux autorisés, selon ce que les directeurs de pays ont jugé nécessaire, pour garantir que des vivres puissent continuer d'être distribués aux bénéficiaires pendant trois mois au moins en cas d'interruption de la filière.
11. Des efforts supplémentaires de sensibilisation des directeurs de pays ont été déployés pendant la dernière étape lorsque cela s'est avéré nécessaire à la lumière des informations obtenues de différentes sources.

PERIODE CRITIQUE

12. Le PAM était donc bien préparé à faire face à la période critique du passage de 1999 à l'an 2000. Il a cependant été constitué au siège une équipe d'urgence composée de responsables clés qui ont été priés soit de se trouver sur place, soit d'être disponibles en cas de besoin du 31 décembre 1999 au 4 janvier 2000, date à laquelle a repris le travail normal. Des responsables ont également été désignés dans tous les bureaux de pays et bureaux de liaison pour le cas où il se produirait une crise. En outre, un haut fonctionnaire du PAM a été désigné comme membre de l'équipe d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, à New York.
13. Le 1er janvier 2000, un groupe sélectionné de 28 bureaux de pays ont été appelés pour s'enquérir de la situation dans le pays, et il n'a été signalé aucun événement inhabituel.
14. Le 3 janvier 2000, il avait été reçu de tous les bureaux de pays et bureaux de liaison, selon une présentation standard, des rapports sur les perturbations éventuellement enregistrées dans différents domaines (distribution d'électricité, télécommunications et services informatiques, systèmes de transport, approvisionnement en eau et assainissement, systèmes financiers, services publics, situation dans le pays hôte, impact humanitaire). Quelques pays ont signalé des perturbations, mais mineures.



15. Le 11 janvier 2000, il a été établi un dernier bilan de la situation dans tous les bureaux de pays et de liaison qui a fait apparaître quelques autres perturbations, dont aucune n'était cependant de nature à craindre que le "bogue du millénaire" pourrait où que ce soit causer des catastrophes humanitaires.
16. L'on ne saurait exclure que des perturbations du même ordre se produisent dans quelques pays au cours des mois à venir. Cependant, il est peu probable qu'elles affectent les opérations du PAM. Le PAM a par conséquent levé l'alerte, l'équipe d'urgence a été dissoute et le projet compatibilité 2000 a été considéré comme clos avec effet au 31 janvier 2000.

ENSEIGNEMENTS RETIRES AU-DELA DU PROBLEME DE L'AN 2000

17. Le projet compatibilité 2000 mis sur pied par le PAM a atteint ses objectifs: pendant la transition de 1999 à l'an 2000, la continuité de la filière des livraisons alimentaires aux pauvres qui ont faim n'a pas été interrompue, la sécurité du personnel a été assurée et le matériel et les biens du PAM ont été protégés. De plus, il n'y a eu aucune interruption majeure dans le fonctionnement des systèmes. Le projet a été réalisé au moyen des structures de gestion existantes, ce qui a permis d'éviter les doubles emplois et de réduire les coûts. Le projet a eu pour effet de resserrer la coordination interorganisations et de renforcer le rôle de premier plan que joue le PAM en matière de coordination de la logistique. Il a été créé au siège un solide plan d'intervention en cas d'urgence et une structure de gestion appropriée pour le mettre en oeuvre, lesquels pourront être adaptés pour la formulation des plans d'urgence qui pourront s'avérer nécessaires pour faire face à d'autres catastrophes potentielles. Enfin, une franche discussion a débouché sur un certain nombre d'enseignements pendant l'étape de l'évaluation finale du projet. Ces enseignements, qui concernent principalement les communications et des questions de gestion, vont au-delà du problème de compatibilité 2000 et seront utiles pour les directeurs de programme à tous les niveaux de l'organisation.
18. **Communications.** Il importe d'améliorer le système d'adresses électroniques, d'utiliser plus efficacement le courrier électronique en général et d'introduire des systèmes permettant d'établir un ordre de priorités dans l'information et de la gérer. Les bureaux de pays ont répondu plus rapidement aux demandes d'information qui leur avaient été adressées lorsque celles-ci ont été accompagnées de formulaires individualisés sur des sujets clairement définis.
19. Lorsqu'ils sont confrontés à un excès d'informations et de demandes de renseignements, les gestionnaires ont peine à déterminer quelles sont les priorités de l'organisation. Dans le cas des projets de grande envergure, une implication de l'organisation est par conséquent essentielle, ce qui exige un considérable effort d'information touchant les nouvelles initiatives. Bien que les techniques de communication aient beaucoup progressé, l'on ne peut pas tenir pour acquis que l'information est lue ou est assimilée simplement parce qu'elle est diffusée. Des réunions ou des exposés sur place sont un meilleur moyen d'obtenir des résultats ou de susciter une prise de conscience. Par ailleurs, la préférence devra être accordée aux approches participatives.
20. **Gestion.** Les projets de grande envergure exigent une continuité au niveau de l'équipe de gestion. Il est essentiel de définir d'emblée les rôles respectifs.
21. Les projets de caractère technique ne doivent pas rester trop longtemps dans le "domaine" technique si l'on veut que tous les fonctionnaires s'y associent.



22. Pour éviter qu'il ne lui soit accordé qu'une priorité insuffisante, le projet doit apparaître clairement comme devant déboucher sur une amélioration des opérations. Les fonctionnaires doivent être convaincus que le fait de répondre ou au contraire de ne pas répondre à des demandes de renseignements a des conséquences tangibles pour ce qui est aussi bien des résultats des activités de l'organisation que de la responsabilité individuelle. Cela est particulièrement vrai dans le cas des besoins dont la satisfaction exige une longue préparation.
23. Pendant la réalisation de projets de grande envergure qui appellent une action à l'échelle du Programme tout entier, il faudrait constamment s'attacher à déterminer quels sont les bureaux qui négligent de répondre aux demandes de renseignements, et ce sans attendre, et des méthodes différentes devraient être appliquées dans le cas des services qui ne donnent pas suite aux demandes qui leurs sont adressées.
24. Apparaître comme un modèle aux yeux des partenaires dans un domaine important a des avantages indirects, et les bureaux de pays du PAM devraient saisir de telles occasions lorsqu'elles s'offrent à eux.

CONCLUSIONS

25. Le projet compatibilité 2000 a donné au PAM une occasion idéale de mettre à jour, de moderniser et d'harmoniser ses systèmes informatiques et ses systèmes de communication et de sécurité plus rapidement et d'y accorder une plus haute priorité que cela n'aurait autrement été le cas, grâce à un financement spécial au titre du budget d'administration et d'appui aux programmes (AAP).
26. Le projet a rehaussé le rôle d'organisme chef de file que joue le PAM au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la logistique.
27. Les mécanismes de communication avec la FAO et le FIDA dans les domaines du personnel, des finances, de la sécurité et de l'infrastructure ont été renforcés.
28. Les pays du G-8 ont reconnu l'efficacité du système des Nations Unies lorsqu'il s'agit de faire face à des menaces humanitaires potentielles. Le rôle du Bureau pour la coordination de l'aide humanitaire en est sorti renforcé.
29. L'étroite communication qui s'est instaurée entre les fonctionnaires chargés des préparatifs au passage à l'an 2000 a créé un esprit de corps entre le personnel du siège et le personnels des bureaux extérieurs.
30. Le succès du projet compatibilité 2000 et le fait que le problème n'a encore causé aucune perturbation significative constituent un motif de fierté pour le personnel du PAM dans son ensemble, qui est maintenant mieux à même de relever les nouveaux défis qui l'attendent.